

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication : 20/05/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-5-6-9

Séance du vendredi 13 mai 2011

PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de :

- faire appel à un bureau d'études pour la réalisation de l'évaluation environnementale ;
- d'affecter les crédits nécessaires inscrits au Programme C161, chapitre 20, nature 2031, fonction 731, soit 100 000 € pour l'étude, et au Programme C161, chapitre 20, nature 2033, fonction 731, soit 5 000 € pour les frais d'insertion.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté